

**COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 16      Présents : 12      Votants : 14

Convocation : Date : 21 mars 2024      Transmise le : 22 mars 2024 (mail recommandé)

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe AUGUSTIN, Frédérique LEONE, Christophe BOYER, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Alexis DUBOULOZ, Laurent CHIORINO, Jean-Marie RAFFENEL ;

Excusé(s) : Mme Anne-Marie LALLIARD a donné procuration à Mme Frédérique LEONE,  
M. Régis LAMURE a donné procuration à M. Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absent(s) : MM Messan ATIKOSSIE et Badia CHALEL.

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

**OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h12 par M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire**

Après désignation d'un secrétaire de séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 février 2024.

**Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation**

**Extrait délibération - article 4** : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le rendu compte des décisions prises sera présenté à l'occasion d'une prochaine assemblée.

**Etude urbaine et paysagère – secteur Mornex / Bas-Mornex : présentation du travail réalisé par le CAUE**

Le travail réalisé par le CAUE est présenté à l'assemblée.

Il a été exposé que la commune est face à des enjeux de cohérence sur Mornex si l'on veut garder l'esprit village qui prédomine. L'étude du CAUE est là comme support pour que l'assemblée définisse ce qui est à poser comme contraintes à l'urbanisation, désenclaver la circulation, améliorer les dessertes piétons/cycles, définir les zones d'accès aux tenements.

À terme cela donnera lieu à une modification du PLU.

Il est nécessaire de réfléchir à définir pour le futur des sens uniques, ce qui limiterait l'élargissement des routes et donnerait des possibilités pour les piétons. Quid notamment de l'ancien tracé du chemin des Vignes.

L'assemblée estime qu'il faut protéger au maximum et se mettre d'accord sur les contraintes à poser.

Le power point et la note de cadrage émise par le CAUE ont été transmis aux élus, pour observations et remarques à intervenir. Les passages piétonniers dans les tènements, les servitudes paysagères, les axes de circulation cristallisés sur le plan, les habitats traditionnels repérés et à préserver font globalement l'objet d'un assentiment.

Une prochaine séance courant mai ou juin avec le CAUE permettra de traduire ces schémas en contraintes réglementaires.

Le Conseil Municipal sera invité à placer le curseur à l'endroit qu'il pense être le plus judicieux.

### Approbation du Compte Administratif 2023

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le Compte Administratif 2023 sera approuvé à l'occasion d'une prochaine assemblée.

### Approbation du Compte de Gestion 2023

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le Compte de Gestion 2023 sera approuvé à l'occasion d'une prochaine assemblée.

### 2024/16 Décision modificative n°1 : virements de crédits

**Monsieur le Maire** expose à l'assemblée que lors de vote du budget primitif l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations a été arrêtée à la somme de 130 000 € ; à savoir rigoureusement identique à l'année 2023.

Au 29 février la Commission Finances ne s'était pas encore réunie pour l'étude des demandes de subventions.

Après étude et avis de la commission en sa réunion du mardi 19 mars 2024 il a été intégré que le montant consacré à la DSP Crèche était supérieur de + 16 224 € par rapport à 2023.

Il a également été constaté que le montant à affecter aux autres associations en 2024 était supérieur de 1 695.38 € par rapport à 2023.

Sur le plan budgétaire il est proposé d'opérer les mouvements de crédits suivants :

	N° compte	Dépenses	N° compte	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	65748 Subventions aux associations	+ 17 919,38 €	65311 Indemnités aux élus	- 17 919,38 €

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** les décisions budgétaires susmentionnées.

<b>2024/17 Attribution des subventions aux associations</b>
---

**Monsieur le Maire** expose à l'assemblée que les demandes de subventions déposées par les associations ont été étudiées par la Commission « Finances » lors de sa réunion du 19 mars 2024 et qu'il convient de se prononcer sur les propositions d'attribution émises par cette instance.

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** de reporter l'étude de la demande de subvention du FCDS à une date ultérieure, l'association devant présenter des informations et pièces complémentaires ;
- **DÉCIDE** de l'attribution des subventions aux associations pour lesquelles le dossier est complet et conforme, selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES
<b>I- Dotations scolaires et para-scolaires</b>	
AES - Association des Ecoles Laïques du Salève (Monnetier-Mornex)	<b>15 760,00 €</b>
MFR - Maison Familiale Rurale (Bonne)	<b>53,38 €</b>
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Annecy)	<b>250,00 €</b>
A.I.P.E. - Association de parents d'élèves (Collège Reignier)	<b>400,00 €</b>
Ecole Privée St-François (Ville-La-Grand)	<b>185,00 €</b>
Ecole Privée La Chamarette (Annemasse)	<b>100,00 €</b>
Ecole Privée St-François (Annemasse)	<b>30,00 €</b>
Ecaut (Viuz-en-Sallaz)	<b>150,00 €</b>
<b>II- Associations communales</b>	
Les 3 Clochers – Club des aînés	<b>3 500,00 €</b>
Ensemble Vocal du Salève	<b>3 960,00 €</b>
Amigale du Salève – association du personnel communal	<b>5 500,00 €</b>
Amicale des Donneurs de Sang du Salève	<b>300,00 €</b>
Les Jardins de Monnetier	<b>1 000,00 €</b>
<b>III- Associations d'aide à la personne et aide alimentaire et médicale</b>	
France Alzheimer (Annecy)	<b>100,00 €</b>
Croix Rouge (La Roche sur Foron)	<b>200,00 €</b>
AFM TELETHON (Vallières sur Fier)	<b>100,00 €</b>
AFSEP (Paris)	<b>100,00 €</b>
Opération Nez Rouge (Pringy)	<b>100,00 €</b>
ASSAD – aide à domicile (Gaillard)	<b>347,00 €</b>
ALFAA – Association de Lutte contre la Faim Agglomération Annemasse	<b>20,00 €</b>
Les Restaurants du Cœur (Annecy)	<b>100,00 €</b>
ALMA 74 – Fédération contre la maltraitance des personnes âgées	<b>100,00 €</b>
LocoMotive (enfants atteints d'affections graves) – CHU Grenoble	<b>100,00 €</b>
HANDI SPORT (Bonneville)	<b>100,00 €</b>
HANDI FESTIF (Reignier)	<b>100,00 €</b>
Espaces Femmes	<b>500,00 €</b>
<b>IV- Associations diverses</b>	
Protection Civile (Annemasse)	<b>100,00 €</b>

Associations des lieutenants de louveterie de la Haute-Savoie	<b>100,00 €</b>
Centre de Sauvegarde de la Faune et de la Flore	<b>100,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>33 455,38 €</b>

**2024/18 Exonération des frais de dossier d'inscription aux ateliers culturels « Les Petites Impatiences »**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme Gladys JARDILLET qui expose à l'assemblée que depuis leur création, les activités artistiques et récréatives proposées dans le cadre des ateliers « Les Petites Impatiences » nécessitent une inscription préalable et le paiement des frais annuels de dossier (30 euros) au même titre que les autres activités périscolaires.

Les familles qui ne sont pas utilisatrices des services réguliers d'accueils périscolaires doivent donc s'acquitter de ces frais pour pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) à ces ateliers, ce qui peut être dissuasif pour certaines familles pour qui la somme n'est pas négligeable, en rapport avec l'utilisation/la fréquentation du service.

Il est donc proposé d'exonérer ces familles des frais d'inscription afin de rendre les ateliers culturels plus attractifs et leur éviter des frais disproportionnés.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, l'exonération des frais de dossier d'inscription des familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) uniquement aux ateliers « Les Petites Impatiences ».

**2024/19 Fixation du tarif horaire de mise à disposition d'un agent communal auprès d'une instance extérieure**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le concept des ateliers culturels « Les Petites Impatiences » pourrait intéresser des structures extra-communales (autres collectivités, MJC...).

Par ailleurs, des agents communaux pourraient être amenés à intervenir à l'extérieur dans des conditions particulières (non définies à ce jour).

La fixation du tarif horaire d'un agent communal, quel qu'il soit, permettrait à la commune de facturer les prestations susceptibles d'être réalisées à l'extérieur, quelle que soit la prestation.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de fixer le tarif horaire de mise à disposition d'un agent communal auprès d'une instance extérieure à 25 € de l'heure.

**2024/20 Demande de subvention à la Région – aménagements route des Bornes à Esserts-Salève**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que les travaux de sécurisation routière projetés route des Bornes à Esserts-Salève, qui consistent en l'aménagement de chicanes, ralentisseurs et plateaux surélevés à différents points stratégiques de la voie départementale, s'élèvent à 166 295,60 € HT.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet qui nécessite au préalable un accord du Conseil Départemental avant tout engagement de travaux.

Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur maximum de 40 % dans le cadre du « Contrat Région ville » qui porte sur l'aménagement du territoire.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet de travaux de sécurisation routière sur la route des Bornes à Esserts-Salève,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région dans le cadre du « Contrat Région ville » à hauteur de 40 % du montant HT estimé des travaux, soit 66 518,24 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

**2024/21 Forêt communale : proposition par l'ONF de travaux à réaliser en 2024**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme Frédérique LEONE qui présente à l'assemblée les actions préconisées par les services de l'Office National des Forêts pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune :

Travaux environnementaux :

. Entretien de la clairière Luches Lapiés .....	1 160,00 € HT
. Entretien de la clairière du Mont des Anes .....	1 160,00 € HT
. Mise en tas des branches cassées par la neige, broyage Parcelle n° 22 « les 13 Arbres ».....	3 680,00 € HT

Travaux sylvicoles : enlèvement des protections individuelles contre le gibier

Parcelle n° 17 (Esserts-Salève) : 600 unités .....	1 800,00 € HT
--	---------------

Opérations liées à l'accueil du public :

Création d'une place à feu réglementaire (respectant l'arrêté préfectoral) au parking des Treize Arbres et au parking de l'Observatoire Pose d'un barbecue homologué et d'un panneau DFCI « place à feu autorisée » sur les deux sites .....	3 570,00 € HT
---	---------------

**Total** : ..... **11 370,00 € HT**

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **CHOISIT** les actions à intervenir en forêt communale pour l'année 2024 comme suit :

Travaux environnementaux :

. Entretien de la clairière Luches Lapiés .....	1 160,00 € HT
. Entretien de la clairière du Mont des Anes .....	1 160,00 € HT
. Mise en tas des branches cassées par la neige, broyage Parcelle n° 22 « les 13 Arbres ».....	3 680,00 € HT

Travaux sylvicoles : enlèvement des protections individuelles contre le gibier

Parcelle n° 17 (Esserts-Salève) : 600 unités .....	1 800,00 € HT
--	---------------

**Total** : ..... **7 800,00 € HT**

- **RÉSERVE** sa décision sur la création des deux places à feu réglementaires, une étude d'impact s'avérant nécessaire.

**2024/22      Renouvellement de la convention avec l'association « Les Amis des Sentiers »**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée qu'une convention avait été signée en mars 2021 avec l'association « Les Amis des Sentiers » afin de fixer les conditions dans lesquelles l'association peut intervenir dans l'entretien de chemins ruraux, de sentiers situés sur le domaine privé communal, ainsi que la réhabilitation d'anciens chemins délaissés.

Les travaux portent principalement sur des opérations de débroussaillage, d'arrachage de plantes invasives et de veille de l'état des sites et de leur balisage.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le renouvellement de cet accord pour la même durée, soit une année, reconductible tacitement.

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir avec l'association « Les Amis des Sentiers »;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le document correspondant.

**2024/23      Création d'un poste d'adjoint administratif territorial et d'un poste de rédacteur territorial en vue du recrutement d'un agent comptable**

**Monsieur le Maire** expose qu'il a échangé avec l'agent qui occupe actuellement le poste comptable de la collectivité.

Suite à cet échange et afin de prévoir la continuité du service indispensable sur ce type de poste, il propose de créer à compter du 28 mars 2024 deux emplois permanents aux tableaux des effectifs :

- de créer un emploi à temps complet correspondant au cadre d'emploi et à la grille des adjoints administratifs (adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2<sup>nd</sup>e classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe) ;
- de créer un emploi à temps complet correspondant au cadre d'emploi et à la grille des rédacteurs territoriaux (rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>nd</sup>e classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe).

En fonction du recrutement qui sera effectué, un des deux postes sera supprimé.

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À 12 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS : Gladys JARDILLET et Laurent CHIORINO**,

- **DÉCIDE** la création des deux postes susmentionnés ;
- **DIT** que l'un de ces deux postes sera supprimé lorsque l'agent comptable sera recruté.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Un courrier des parents d'élèves de l'école de Monnetier transmis via « Educartable » est lu en séance par M. Laurent Bellini.

Le 1<sup>er</sup> adjoint demande qu'une rencontre soit organisée.

Une réponse écrite sera apportée par le même canal de communication, notamment sur les efforts apportés par la collectivité sur la sécurité, les investissements (équipements et matériels), l'entretien, le lieu de stockage...

- Projet de fresque sur le local Orange à Mornex. L'assemblée est d'accord sur le principe, mais des modifications sont à apporter sur les emplacements des sujets.
- Aide à l'installation de la salle pour le départ à la retraite de Ramiro sollicitée entre 16h30 et 17h00 par M. Christophe Boyer.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 21h15